



Le SFVMCE-SV

Le Syndicat Français des Vétérinaires Membres de Collèges Européens- Spécialistes Vétérinaires (SFVMCE), est un syndicat professionnel qui a été initialement créé pour regrouper les vétérinaires spécialistes ayant obtenu le diplôme d'un collège européen de vétérinaire spécialiste. Il accueille depuis 2015 également les vétérinaires spécialistes diplômés d'un DESV français. Il est hébergé par la Fédération des Syndicats de Vétérinaires, son siège étant à la Maison des Vétérinaires dans le 10^{ème} arrondissement de Paris. Le SFVMCE-SV a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des vétérinaires spécialistes et des diplômés des collèges européens en France.

Historique

Par décret du 7 décembre 1992 du Premier Ministre, cosigné par les ministres chargés de l'agriculture et de l'éducation nationale, était créée en France la spécialisation vétérinaire. A partir de cette date, seuls les diplômes d'études spécialisées vétérinaires (DESV) permettaient de se prévaloir du titre de vétérinaire spécialiste. Parallèlement, au niveau européen, l'Association Européenne de la Spécialisation Vétérinaire (EAVS) est fondée dès 1990 dans le cadre du programme européen Comett (86/365/EEC). Un an plus tard, les quelques collèges existants (dermatologie, médecine, ophtalmologie, imagerie et chirurgie) tissent des liens qui aboutiront en Mai 1993 à la création du Board Européen de la Spécialisation Vétérinaire (EBVS), organisme coordonnant la spécialisation vétérinaire en Europe. Les premiers spécialistes vétérinaires, diplômés des collèges, sont donc reconnus en Europe dès le début des années 90. Malheureusement, la législation française ne permet pas au titulaire d'un diplôme du collège européen de se prévaloir du titre de spécialiste sur le territoire français. C'est donc logiquement qu'en 1999 plusieurs boardés, sous l'impulsion du Dr Didier Noël Carlotti, décident la création d'un syndicat ayant pour but d'expliquer et de valoriser les spécialisations et le diplôme européen au niveau national.



Les actions du syndicat de sa création à aujourd'hui

Le syndicat a historiquement été la première organisation professionnelle regroupant des spécialistes pour agir tant au niveau du conseil de l'ordre, que du SNEVEL ou encore du ministère de l'agriculture, des écoles vétérinaires et du conseil national de la spécialisation. Il est l'interlocuteur privilégié vis à vis de ces instances.

Différents bureaux se sont succédé depuis la création du SFVMCE, les anciens présidents étant Maurice Roze puis Didier Noel Carlotti. C'est le travail acharné de ce dernier qui a permis les multiples avancées obtenues depuis 10 ans dans le dossier spécialisation en France.

Une première étape aura été de faire modifier l'arrêté de 1996 concernant les voies pour devenir « spécialiste » et y intégrer ainsi les titulaires d'un diplôme de Collège Européen reconnu par le CNSV. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le dossier fut difficile à faire admettre et ce décret a été définitivement abrogé le 15/08/2014.

Cette avancée importante a permis de légitimer les autres négociations importantes déjà engagées sur la terminologie. Ainsi, le rapport annuel de l'Ordre de 2008 (p.21) réserve les termes de « spécialité », « spécialisation » ou « consultant en » strictement aux vétérinaires spécialistes. Puis le rapport de l'Ordre de 2015 (p.21) précise clairement que le CES est un certificat d'études supérieures et non « spécialisées ». Plus récemment publiée dans la revue de l'Ordre en 2015 de nombreuses clarifications sont apportées telles que : l'appellation « exercice exclusif en » est désormais EXCLUSIVEMENT RESERVEE AUX SPECIALISTES (la seule exception étant pour une discipline pour laquelle il n'existe pas encore de spécialité, par exemple l'homéopathie), la terminologie « spécialisé en » est réservée EXCLUSIVEMENT aux spécialistes, le terme de « consultant » est désormais interdit sur quelque support de communication que ce soit, en cas d'activité revendiquée, les confrères non spécialistes auront, comme c'était le cas pour nous spécialistes, une responsabilité civile et déontologique renforcée, l'épithète définissant une activité est considéré comme un titre : le terme de vétérinaire ophtalmologue, dermatologue, imageur, interniste etc... est donc EXCLUSIVEMENT réservé aux spécialiste

D'autres faits, plus anodins mais qui nous aident dans notre activité quotidienne et dans notre reconnaissance et la création dans le ROY de la page « Vétérinaires Spécialistes » depuis 2013 sous l'impulsion du Dr Pierre Menaut alors membre du bureau du SFVMCE-SV.

On peut noter également la création de la rubrique « vétérinaires spécialistes » dans les pages jaunes.

Le SFVMCE-SV est également représenté dans les organisations pan-professionnelles : E Bensignor a été élu au Conseil d'Administration de la fédération des syndicats vétérinaires de France, où il est chargé de représenter la voix des spécialistes dans les différents dossiers gérés par la fédération. C Poncelet représente le syndicat au CNSV.



Qui fait le SFVMCE aujourd'hui

Le SFVMCE compte aujourd'hui plus de 80 adhérents à jour de leur cotisation représentant plus de 20 collèges et plusieurs DESV. Le bureau actuel est constitué d'Emmanuel Besignor (président), Cyrill Poncet (Vice-président), Céline Darmon (secrétaire), Sébastien Etchepareborde (trésorier), Fabien Arnault, Pierre Maitre, Iban Irubetagoiena et Sébastien Viaud.



De gauche à droite : Iban, Pierre, Emmanuel, Cyrill, Fabien, Céline, Sébastien E. (Sébastien V. absent)

Le rôle du bureau est de représenter ses adhérents au niveau national. Néanmoins, l'âme et le poids du SFVMCE-SV réside dans ses adhérents et leur nombre. Chaque membre peut participer en soumettant des idées ou soulevant des points à améliorer concernant la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des vétérinaires spécialistes français.

Actualités

du Syndicat des Spécialistes Vétérinaires



Quelles sont les actions du SFVMCE aujourd'hui

Modifications des statuts :

Lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu à Lyon en Novembre 2015, il a été voté à l'unanimité avec tous les adhérents présents une modification des statuts du SFVMCE. Cette modification a pour but de pouvoir intégrer comme adhérents au sein du SFVMCE tous les spécialistes français, les diplômés des collèges et les DESV. Cette mesure vient du fait qu'il nous est apparu opportun qu'il n'y ait une communication commune au nom de tous les spécialistes français plutôt qu'une double voix provenant l'une des diplômés des collèges et l'autre des DESV. Une dualité dans notre discours desservirait l'image de spécialiste que nous défendons et essayons de valoriser au quotidien en créant une confusion dans un contexte de spécialisation pas encore très clair tant au niveau de nos confrères vétérinaires qu'au niveau du grand public.

Le respect de l'éthique :

Un comité spécifique au sein du bureau du SFVMCE se consacre au respect du code de déontologie en ce qui concerne la spécialisation vétérinaire. Ce comité est dirigé par Fabien Arnault assisté de Pierre Maitre, Cyrill Poncet et Iban Irubetagoiena. Leur travail consiste à regrouper les entorses au code de déontologie reportées par les adhérents. Ces entorses représentent principalement des utilisations abusives des termes « spécialiste en... », ou « spécialisé en ». Afin de préserver la confraternité qui nous est chère, un appel téléphonique est passé à la structure concernée. Ceci est une obligation émanant du code de déontologie qui stipule que tout conflit doit initialement être géré à l'amiable directement. Un courrier est alors adressé au CRO concerné afin que celui-ci fasse lui-même appliquer le code de déontologie au niveau des cliniques concernées. Chaque dossier est suivi jusqu'à la mise en conformité des cliniques contrevenantes. Un document joint à cette lettre a été rédigé pour tous les adhérents qui souhaitent communiquer à leurs référents sur l'importance des spécialistes dans la chaîne de soins.

La communication :

Un comité spécifique au sein du bureau du SFVMCE se consacre à la communication, aussi bien interne avec les adhérents qu'externe avec les instances vétérinaires, ordinales et françaises. Ce comité est dirigé par Pierre Maitre assisté de Sébastien Viaud, Céline Darmon et Sébastien Etchepareborde. La communication externe permet de défendre nos droits ainsi que nos intérêts matériels et moraux auprès du CNO, du SNVEL et du CNSV (conseil national de la spécialisation vétérinaire). L'édition du dernier code de déontologie ayant mobilisé une grande partie de notre attention ces dernières années, le comité communication va pouvoir consacrer plus de temps désormais à communiquer auprès de ses adhérents et espère pouvoir faire grossir nos rangs et ainsi notre poids sur la scène politique vétérinaire. Dans la perspective d'une ouverture de notre syndicat à tous les spécialistes français, notre site internet est en train d'être mise à jour et d'intégrer le référencement des spécialistes français titulaires d'un DESV. Un poster expliquant le rôle du spécialiste destiné aux salles d'attente est disponible gracieusement sur simple demande au trésorier.

A votre disposition.

Emmanuel Bensignor (président), Cyrill Poncet (Vice-président), Céline Darmon (secrétaire), Sébastien Etchepareborde (trésorier), Fabien Arnault, Pierre Maitre, Iban Irubetagoiena et Sébastien Viaud.